

# STATISTIQUE – TRAVAIL

---

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux  
de salaire négociés (ICTSN) 99-8-25 1  
Notes techniques 13

# La croissance des taux de salaire négociés

---

## Les résultats du premier trimestre de 1999

par [Normand Pelletier](#)

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier trimestre de 1999, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (25). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 2,5 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 1,9 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,8 % en 1999, soit de 1,6 % pour le secteur public et de 2 % pour le secteur privé.

### SOMMAIRE

[Sommaire de l'analyse](#)

[Liste des tableaux et des graphiques](#)

[Annexes A](#)

[Notes techniques](#)

*Normand Pelletier est économiste à la Direction des études et des politiques du ministère du Travail. Johanne Duclos, Pierre Boutet et France Harvey de la même direction ont participé, à divers titres, à la réalisation de la présente étude.*

## SOMMAIRE

### Sommaire de l'analyse

- [Les derniers renouvellements de conventions collectives](#)
- [Les principales conventions signées au premier trimestre de 1999](#)
- [La croissance salariale relative aux renouvellements](#)
  - La durée de la convention
  - Travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
- [L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements](#)
  - L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
  - Selon le secteur d'origine (privé et public)
  - Selon le secteur d'activité économique

### Liste des tableaux et des graphiques

- [Tableau 1.1](#) — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier trimestre de 1999 (%)
- [Tableau 1.2](#) — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999
- [Tableau 1.3](#) — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999
- [Tableau 1.4](#) — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999
- [Tableau 1.5](#) — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- [Tableau 1.6](#) — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- [Tableau 2.1](#) — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- [Tableau 2.2](#) — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- [Tableau 2.3](#) — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- [Graphique 1](#) — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- [Graphique 2](#) — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

### Annexes A

- [Tableau A.1](#) — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- [Tableau A.2](#) — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

### Notes techniques

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1. <a href="#">Types de mesures</a> <ul style="list-style-type: none"><li>– Indicateur prévisionnel</li><li>– Indicateur tendanciel</li></ul>  | 3. <a href="#">Classes salariales</a> <ul style="list-style-type: none"><li>– Taux de salaire</li></ul>                | 5. <a href="#">Méthode de calcul</a> <ul style="list-style-type: none"><li>– Méthode des taux</li><li>– Méthode des gains</li></ul> |
| 2. <a href="#">Unités de négociation</a> <ul style="list-style-type: none"><li>– Secteur d'origine</li><li>– Secteur d'activité</li><li>– Type du produits</li><li>– Taille de l'unité</li></ul> | 4. <a href="#">Taux de salaire versé</a> <ul style="list-style-type: none"><li>– Clause d'indexation à l'IPC</li></ul> | 6. <a href="#">Révisions des données</a>  |

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier trimestre de 1999, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (25). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 2,5 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 1,9 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,8 % en 1999, soit de 1,6 % pour le secteur public et de 2 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. L'emploi modal regroupe 9 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 50,8 % des salariés contre 7,5 % pour le secteur privé. Pour le secteur provincial, relativement aux trois conventions déposées au cours du premier trimestre, 64,3 % des salariés se retrouvaient dans cet emploi modal. Les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 30,8 % des employés, les unités de

taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 34,4 % et les grandes (500 employés et plus), 1,8 %.

## Les derniers renouvellements de conventions collectives

Depuis le début de l'année, 83 conventions collectives couvrant 28 102 salariés se sont ajoutées au fichier du ministère du Travail. De ce nombre, 25 (16 864 salariés) ont été ratifiées au cours du premier trimestre de 1999, les autres ayant été signées au cours des trimestres antérieurs. Les 25 conventions ratifiées pendant le premier trimestre de 1999 sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 100 % d'entre elles. Le secteur privé compte 19 conventions touchant 16 285 salariés et le secteur public en comprend 6 qui visent 579 salariés.

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues comprennent 50 cols blancs et plus ou 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

## Les principales conventions signées au premier trimestre de 1999

Le secteur privé compte 19 conventions renouvelées au premier trimestre de 1999 et le secteur public, 6. L'effectif est supérieur à 100 employés pour 17 de ces 25 conventions. Parmi les unités les plus importantes, men-

Tableau 1.1

### Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier trimestre de 1999 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
<b>Règlements intervenus au cours des trois premiers mois</b>			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,5	1,9	1,9
<b>Ensemble des conventions collectives en vigueur</b>			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	1,6	2,0	1,8

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2

### Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
<b>Taux de croissance (%)</b>								
Taux de croissance annuel moyen	1,9	—	—	0,5	—	1,7	2,8	2,0
En première année	2,1	—	—	0,5	—	1,6	2,8	3,2
En deuxième année	1,7	—	—	0,0	—	1,6	2,8	0,7
En troisième année	1,8	—	—	—	—	1,4	3,0	1,9
<b>Durée moyenne (mois)</b>	35	—	—	14	—	27	36	62
<b>Nombre de conventions</b>	25	—	—	2	—	1	8	14
<b>Nombre de salariés</b>	16 864	—	—	489	—	9 727	3 756	2 892

Source : ministère du Travail du Québec.

tionnons l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec avec ses 9 727 cols bleus, Pratt & Whitney Canada et ses 2 800 employés et Bombardier avec 763.

## La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 1999. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des trois premiers mois de 1999 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 1,9 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 16 864 salariés répartis dans 25 conventions renouvelées depuis le début de 1999 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal le taux d'inflation estimé ou l'augmentation prévue selon les années. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 2,1 % la première année de convention, de 1,7 % la deuxième année et de 1,8 % la troisième année.

## La durée de la convention

L'examen des renouvellements des trois premiers mois de 1999 révèle une durée moyenne des conventions de 35 mois. Les salariés possédant une convention collective d'une durée de 24 à 36 mois représentent 58 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 1,7 % de leurs gains salariaux. En fait, seulement deux conventions affichent une clause salariale d'une durée de moins de 24 mois.

Bien que 22 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 1,7 %.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 1,9 %, tandis que les cols blancs obtiennent une hausse de 2,4 % (tableau 1.3). Sur un autre plan, les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 2,5 % et ceux du secteur privé, de 1,9 %. Trois des conventions renouvelées dans le secteur public au cours du trimestre émanent de municipalités et trois du secteur provincial. Dans le secteur privé, les grandes et les petites unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2 % et 2,1 %, contre 1,5 % pour les moyennes unités. Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2 %, contre 1,3 % pour les services.

Tableau 1.3

### Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel <sup>1</sup> (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
<b>Ensemble des salariés</b>	100,0	100,0	25	16 864	1,9	0,8	9,0
Cols bleus	100,0	100,0	16	16 167	1,9	0,8	7,1
Cols blancs	100,0	100,0	9	697	2,4	1,1	52,7
Sans indexation	100,0	100,0	22	13 716	1,7	0,6	10,2
Avec indexation	100,0	100,0	3	3 148	2,9	1,7	3,6
<b>Secteur public</b>	100,0	100,0	6	579	2,5	1,1	50,8
Municipal	100,0	100,0	3	190	1,4	0,1	23,2
Provincial	100,0	100,0	3	389	3,0	1,7	64,3
Fédéral	100,0	100,0	—	—	—	—	—
<b>Secteur privé</b>	100,0	100,0	19	16 285	1,9	0,8	7,5
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	14	15 502	2,0	0,8	5,7
Services	100,0	100,0	5	783	1,3	0,2	44,6
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	3	13 290	2,0	0,9	1,8
Moyenne	100,0	100,0	6	1 736	1,5	0,3	34,4
Petite	100,0	100,0	10	1 259	2,1	0,9	30,8

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

## Travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen obtenu. C'est 29,3 % des salariés qui ont bénéficié d'une augmentation de 2 % et plus, alors que 2,1 % ont subi un gel de salaire, lesquels se trouvent en totalité dans le sous-segment des services du secteur privé. Seuls des salariés (14,7 %) du secteur public provincial reçoivent une hausse supérieure à 4 %.

6

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons, sur la base des 25 conventions, que l'ensemble des salariés visés verront leur taux de salaire réel augmenter de 0,8 % en 1999. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Ce sont les cols blancs qui paraissent avantagés avec 1,1 %. Le secteur public ferait un gain salarial réel de 1,1 %. Le secteur privé, dans son ensemble, reçoit une augmentation de 0,8 % et son sous-secteur des services enregistre un faible 0,2 %. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de petite et de grande tailles connaissent une augmentation réelle de 0,9 %, alors que celles de taille moyenne obtiennent 0,3 %.

## L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

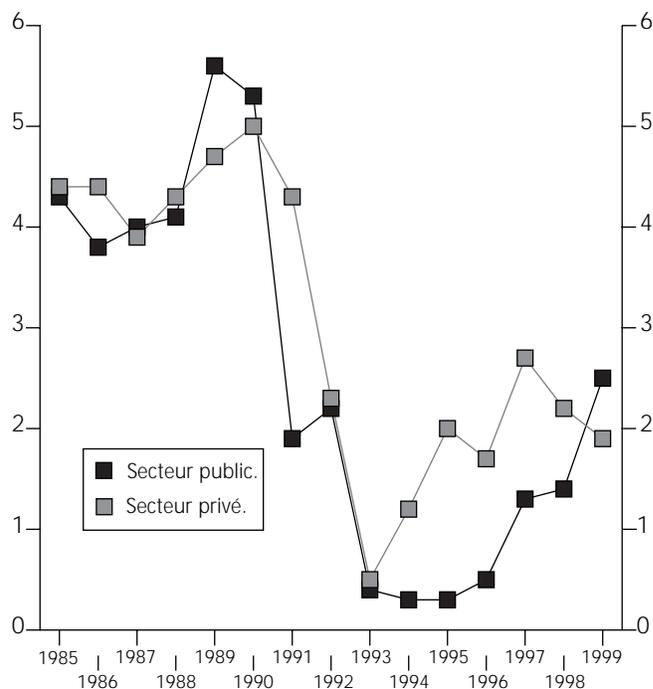
Le tableau A.1 trace l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1987. Il met en lumière la chute des taux négociés dans tous les secteurs retenus au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente. Les données depuis 1992 sont inférieures à 2,2 % pour l'ensemble des salariés, alors que le taux minimum annuel d'augmentation pour la période de 1987 à 1990 était de 4 %, avec une pointe de 5,2 % en 1989 et 1990 et même de 5,6 % dans le secteur public en 1989 (6,1 % pour ce qui est du sous-secteur provincial).

Le graphique 1 illustre l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une certaine reprise depuis 1993.

Pour la première fois depuis 1991, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public dépasse celle du secteur privé, mais cette observation est basée sur un petit nombre de conventions collectives. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il nous permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, avant le premier trimestre de 1999.

Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Nous attendrons cependant qu'un plus grand nombre de conventions s'ajoutent aux 25 renouvellements du premier trimestre de 1999 pour en faire le diagnostic.

Graphique 1  
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



## L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours du premier trimestre de 1999 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 1999, cela représente 546 ententes, visant 151 615 salariés, qui possèdent une clause salariale.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 1,8 % en 1999 (tableau 2.1). Selon les trimestres de 1999, ce taux mesuré variera entre 0,2 % et 0,6 %. En 1998, les taux de salaire de 233 242 salariés ont été majorés de 1,8 % en moyenne, dans un total de 780 conventions. Nous constatons une certaine correction à la hausse pour chacune des années 1997 à 2001 sur la base des conventions signées au cours du premier trimestre de 1999.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,2 % pour 1997, de 1,8 % pour 1998 et 1999, et respectivement de 1,7 % et 2,3 % pour 2000 et 2001.

### Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des douze dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On peut voir que, depuis 1992, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, avec une valeur qui varie de 0,4 % à 1,4 %. L'écart total composé depuis 1993 avantage le secteur privé et s'établit maintenant à 6,9 %.

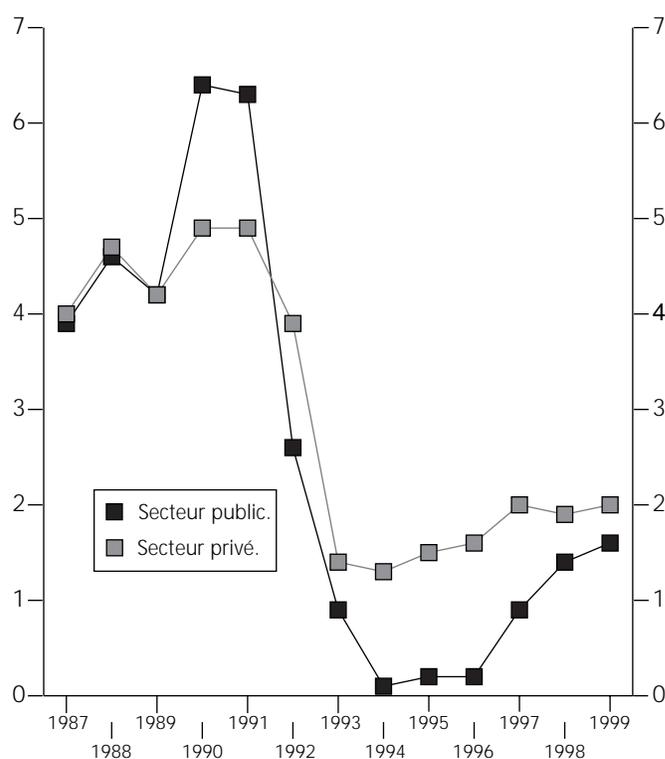
Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur fédéral qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2,2 % pour 1998 et 1999. En 1998, le secteur de l'administration fédérale aura connu la hausse moyenne la plus forte avec 2,5 %, alors que les entreprises des municipalités devraient le dépasser en 1999 avec 2,4 %. Le secteur provincial annonce des hausses de 1,1 %.

Les entreprises de biens et de services du secteur privé devraient connaître une hausse moyenne de 2 % en 1999. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, seront en moyenne de 1,9 % pour celles de 200 à 499 employés et de moins de 200 et de 2 % pour celles de 500 employés et plus.

### Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), c'est le secteur manufacturier (2,1 %) qui devrait connaître la hausse moyenne la plus forte en 1999, suivi par le secteur primaire avec 2 % et celui des services avec 1,6 %. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus importantes devraient viser l'industrie du tabac avec 3,6 % et les services immobiliers avec 3 %. Elles sont suivies par l'industrie du meuble avec 2,8 %, l'agriculture avec 2,7 %, ainsi que le bois, le matériel de transport et l'hébergement avec 2,6 %.

Graphique 2  
**Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)**



7

Tableau 1.4  
**Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention**  
 — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 1999

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
<b>Ensemble des salariés</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	—
Diminution	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans variation	2,1	2,1	—	44,3	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	68,7	68,9	23,8	15,8	62,9	100,0	44,7	—
(2,0 % à 2,9 %)	10,1	10,4	25,5	28,7	—	—	—	—
(3,0 % à 3,9 %)	18,7	18,5	50,7	11,1	22,5	—	33,4	—
(4,0 % à 4,9 %)	0,5	—	—	—	14,7	—	21,9	—
(5,0 % à 5,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(6,0 % et plus)	—	—	—	—	—	—	—	—
(7,0 et plus)	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Hausse de salaire</b>								
Moyenne <sup>1</sup> (%)	1,9	1,9	2,5	1,3	2,5	1,4	3,0	—
Médiane <sup>1</sup> (%)	1,7	1,7	3,0	1,0	1,9	1,5	3,7	—
Moyenne <sup>2</sup> (%)	2,0	1,9	2,1	1,6	2,3	1,4	3,2	—
Médiane <sup>2</sup> (%)	1,9	1,9	2,0	1,1	1,5	1,4	2,8	—

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)**

	96-2	96-3	96-4	97-1	97-2	97-3	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1
<b>Ensemble des salariés</b>	0,9	1,6	1,9	1,5	2,7	2,4	1,9	1,3	1,7	2,1	2,1	1,9
Cols bleus	1,5	1,6	1,9	2,1	2,9	2,7	1,9	1,5	2,3	2,3	2,0	1,9
Cols blancs	0,4	0,7	1,9	0,4	1,6	1,7	1,9	0,9	0,9	1,9	2,2	2,4
Sans indexation	0,7	1,6	1,9	1,2	2,8	2,4	1,9	1,4	1,7	2,0	2,1	1,7
Avec indexation	1,8	1,2	1,8	2,5	1,9	2,3	2,0	0,9	1,8	2,4	2,0	2,9
<b>Secteur public</b>	0,3	0,8	1,4	1,3	1,0	1,0	1,6	1,1	0,9	2,0	2,1	2,5
Municipal	1,3	1,0	2,3	2,5	1,8	1,4	0,7	0,9	0,7	1,3	0,7	1,4
Provincial	0,3	0,3	0,6	0,5	0,6	0,8	0,6	0,4	0,1	1,4	3,2	3,0
Fédéral	—	1,9	1,1	0,4	—	0,9	4,2	2,9	2,3	2,8	2,4	—
<b>Secteur privé</b>	1,5	1,8	2,4	2,3	2,9	2,8	2,1	1,4	2,4	2,3	2,1	1,9
<i>Type de produits</i>												
Biens	1,5	2,0	2,2	2,2	3,0	2,8	2,3	2,0	2,8	2,3	2,2	2,0
Services	1,4	1,5	2,7	2,4	2,1	2,7	1,4	0,4	1,4	2,3	1,8	1,3
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	1,6	2,2	2,6	2,1	3,2	2,2	2,0	0,0	2,3	2,7	2,0	2,0
Moyenne	1,6	2,0	2,5	2,5	2,1	2,8	2,2	2,0	2,7	1,6	2,1	1,5
Petite	1,3	1,1	2,0	2,2	1,6	3,0	2,1	1,6	2,1	2,3	2,1	2,1

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention  
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)  
— Par année de renouvellement**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1999 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,2	1,8	1,9
<b>Secteur primaire</b>	4,6	0,5	1,7	1,3	2,2	2,7	3,0	2,0
Agriculture	—	0,4	1,0	0,9	—	1,8	—	—
Sylviculture	5,1	1,9	1,0	2,1	5,0	2,7	3,6	—
Mines et carrières	4,2	0,3	2,0	1,1	1,5	2,9	1,9	2,0
<b>Secteur manufacturier</b>	2,4	1,5	1,5	2,0	1,8	2,4	2,5	2,5
Aliments	2,1	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,7	1,9
Boissons	4,7	1,1	0,8	1,6	1,5	2,8	2,2	—
Tabac	4,7	3,6	3,0	2,8	3,7	3,5	—	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,6	1,8	2,6	1,4	1,7	3,1	2,2	—
Cuir	2,4	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6	—	—
Textile	4,0	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,7	2,5
Habillement	1,8	0,9	0,9	1,2	0,3	1,8	0,8	—
Bois	3,2	2,7	1,6	3,0	2,9	3,0	2,9	1,9
Meuble	2,1	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	—
Papier	2,8	0,9	1,5	2,7	2,2	3,2	1,8	1,6
Imprimerie	0,6	0,5	0,1	0,6	0,6	2,4	2,2	—
Première transformation des métaux	1,9	1,1	1,8	2,4	1,7	1,5	3,4	—
Produits en métal	2,0	1,5	2,9	2,6	1,1	1,4	2,5	—
Machinerie	1,6	1,7	1,7	2,4	1,4	2,2	3,8	—
Matériel de transport	3,1	1,6	2,0	1,7	1,7	2,9	2,2	2,8
Produits électriques	2,7	5,0	1,0	3,2	2,1	2,3	2,1	—
Minéraux non métalliques	1,2	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	2,0
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,7	2,2	—	—	3,0	3,6	—
Industrie chimique	3,4	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	1,7	—
Autres industries manufacturières	3,6	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	—
<b>Construction</b>	—	0,0	1,8	2,5	—	3,3	—	1,7
<b>Services</b>	2,2	0,4	0,4	0,4	0,7	1,5	1,4	1,7
Transports et entreposage	2,3	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	0,6	—
Communications	3,1	1,2	0,7	2,1	1,3	0,8	0,5	—
Électricité, gaz et eau	2,4	0,0	0,4	—	0,7	0,5	1,8	—
Commerce de gros	2,9	2,5	1,5	2,8	1,7	1,5	1,9	—
Commerce de détail	0,8	0,7	-0,8	0,0	1,3	1,7	2,3	2,3
Finances	2,4	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,0
Assurances	2,0	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,6	3,7
Immobilier	4,4	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	—
Services aux entreprises	2,9	2,2	1,9	1,6	3,3	0,3	1,5	—
Administration publique fédérale	3,8	0,0	0,0	—	—	4,4	2,7	—
Administration publique provinciale	2,2	0,5	0,3	0,3	0,6	—	—	—
Administration publique municipale	2,8	0,4	0,7	0,9	2,4	2,4	0,8	1,4
Enseignement	1,9	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	3,7
Services médicaux et sociaux	2,3	0,5	0,5	0,3	0,3	1,4	1,5	—
Hébergement	1,3	1,0	2,1	2,2	1,7	1,0	2,0	0,0
Restauration	3,8	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	—
Autres services	1,6	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,5	4,1
<b>Secteur public</b>	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,3	1,4	2,5
<b>Secteur privé</b>	2,3	0,5	1,2	2,0	1,7	2,7	2,2	1,9
<b>Nombre de conventions</b>	447	641	355	317	361	299	228	25
<b>Nombre de salariés</b>	549 154	744 092	149 296	479 462	170 329	146 755	65 111	16 864

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1

**Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)**  
**— Ensemble des conventions collectives**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)	Évolution trimestrielle 1999 (P)			
							1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre
<b>Ensemble des salariés</b>	0,4	0,6	0,6	1,2	1,8	1,8	0,6	0,2	0,4	0,3
Cols bleus	1,1	1,4	1,4	2,1	1,9	2,0	0,7	0,3	0,4	0,3
Cols blancs	0,0	0,2	0,2	0,8	1,3	1,2	0,4	0,1	0,5	0,0
<b>Secteur public</b>	0,1	0,2	0,2	0,9	1,4	1,6	0,6	0,0	0,6	0,1
Municipal	-0,2	1,8	1,9	3,0	1,2	1,6	0,8	0,0	0,8	0,0
Administration	-0,3	1,8	1,8	3,5	0,8	1,3	0,3	0,0	1,0	0,0
Entreprises	0,2	1,7	2,2	1,0	2,3	2,4	2,2	0,0	0,1	0,0
Provincial	0,0	0,0	0,0	0,7	1,3	1,1	0,3	-0,1	0,1	0,4
Administration <sup>1</sup>	0,0	0,0	0,0	0,8	1,0	—	—	—	—	—
Entreprises	0,1	0,0	0,6	0,4	1,3	1,1	0,3	-0,1	0,1	0,4
Fédéral	0,6	0,2	0,2	2,0	2,2	2,2	0,3	0,0	0,3	0,0
Administration	0,0	0,0	0,0	2,8	2,5	2,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Entreprises	2,0	1,3	0,6	1,1	1,4	2,2	1,0	0,0	0,6	0,0
<b>Secteur privé</b>	1,3	1,5	1,6	2,0	1,9	2,0	0,6	0,3	0,3	0,4
<i>Type de produits</i>										
Biens	1,7	1,9	2,0	2,1	2,0	2,1	0,6	0,4	0,3	0,5
Construction	0,0	0,0	0,0	—	—	—	—	0,0	0,0	0,0
Services	1,3	1,6	1,9	1,7	1,7	1,7	0,7	0,2	0,4	0,1
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	0,9	1,3	1,2	2,2	1,9	2,0	0,8	0,2	0,2	0,4
200 à 499	1,7	1,8	2,1	1,8	2,1	1,9	0,6	0,5	0,4	0,2
Moins de 200	1,5	1,4	1,7	1,9	1,8	1,9	0,6	0,4	0,3	0,4

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

**Évolution<sup>1</sup> des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur**

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Règlements intervenus au cours de 1999 (P)</b>					
Tous les secteurs	1,5	2,8	1,9	1,9	2,7
Industries primaires	—	—	2,0	1,9	—
Industries manufacturières	2,0	3,3	1,7	2,5	2,8
Construction	—	—	—	1,6	—
Transport, communications et autres services publics	—	—	—	—	—
Commerce	—	3,0	2,0	2,0	2,0
Finances, assurances et affaires immobilières	1,0	2,9	1,5	1,6	—
Administration publique	1,2	1,2	2,0	0,8	0,8
Services socioculturels, commerciaux et personnels	—	2,0	6,5	1,4	2,0
Nombre de conventions	4	15	22	21	16
Nombre de salariés	341	2 448	6 660	16 161	6 063
<b>Ensemble des conventions en vigueur (P)</b>					
Ensemble des salariés	1,2	1,8	1,8	1,7	2,3
Nombre de conventions	989	780	546	303	141
Nombre de salariés	762 548	233 242	151 615	96 353	34 512

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

**Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**

— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (P)		1999 (P)	
						Taux	Incidence <sup>1</sup>	Taux	Incidence <sup>1</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	1,1	0,4	0,6	0,6	1,2	1,8	24	1,8	16
<b>Secteur primaire</b>	2,0	0,9	1,3	2,4	1,9	1,2	85	2,0	68
Agriculture	-1,0	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	89	2,7	13
Sylviculture	2,0	0,7	2,2	5,3	2,8	2,6	73	2,2	52
Mines et carrières	2,6	0,9	1,1	0,9	1,5	0,6	91	2,0	83
<b>Secteur manufacturier</b>	2,3	1,8	2,0	2,0	2,1	2,1	69	2,1	52
Aliments	1,7	1,4	1,0	1,6	1,7	1,8	82	1,7	58
Boissons	5,0	0,9	1,4	1,6	2,0	2,1	91	2,3	60
Tabac	4,4	3,1	3,2	1,7	3,4	3,5	100	3,6	52
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,9	1,5	2,1	2,0	2,1	76	2,1	23
Cuir	2,3	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	46	1,6	34
Textile	3,3	1,8	2,0	1,8	1,0	1,6	73	1,9	59
Habillement	2,1	2,3	0,7	1,4	1,8	0,9	43	1,7	44
Bois	3,2	2,4	2,2	2,8	3,2	2,6	77	2,6	57
Meuble	2,8	2,1	1,9	1,9	2,3	2,5	94	2,8	81
Papier	0,1	0,9	3,1	3,0	1,7	2,8	33	1,6	21
Imprimerie	0,6	1,2	0,3	0,6	1,9	1,7	77	1,9	66
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,1	67	1,8	60
Produits en métal	2,7	1,6	2,5	2,6	1,9	1,4	89	1,7	51
Machinerie	2,8	1,9	2,1	2,7	1,4	2,0	77	1,9	61
Matériel de transport	3,9	2,0	2,4	0,6	3,3	2,2	76	2,6	69
Produits électriques	3,3	2,7	2,7	2,5	2,5	2,1	89	2,0	70
Minéraux non métalliques	0,8	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	85	2,2	60
Produits du pétrole et du charbon	2,0	1,5	3,4	3,3	3,0	3,6	100	—	—
Industrie chimique	2,2	2,5	0,5	2,1	2,2	2,1	40	2,0	44
Autres industries manufacturières	3,4	2,2	1,7	2,5	2,1	3,0	79	2,3	49
<b>Construction</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	—	—	—	—	—
<b>Services</b>	0,9	0,2	0,3	0,3	1,0	1,5	17	1,6	9
Transports et entreposage	0,4	0,6	1,9	2,4	1,5	2,2	71	2,4	45
Communications	1,7	1,5	1,5	0,9	1,5	0,8	21	1,7	15
Électricité, gaz et eau	0,3	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	95	2,0	3
Commerce de gros	2,5	1,3	1,6	1,4	1,8	2,1	79	1,9	66
Commerce de détail	1,2	0,7	1,0	1,4	1,8	2,4	59	1,7	43
Finances	1,2	1,0	1,0	2,8	1,2	1,6	90	1,4	69
Assurances	1,6	1,9	1,0	1,7	1,8	1,9	93	2,3	31
Immobilier	3,7	2,0	1,0	0,5	1,4	2,5	34	3,0	25
Services aux entreprises	0,2	2,3	2,3	1,5	1,4	0,8	6	0,9	7
Administration publique fédérale	0,2	0,0	0,0	0,0	2,8	2,5	21	2,0	0
Administration publique provinciale	0,9	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	3	—	—
Administration publique municipale	1,0	-0,3	1,8	1,8	3,5	0,8	75	1,3	70
Enseignement	1,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	3	0,9	1
Services médicaux et sociaux	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,6	0	1,8	0
Hébergement	1,2	2,3	1,7	1,9	1,3	1,8	79	2,6	23
Restauration	2,8	2,6	3,7	3,3	1,9	1,9	66	0,5	32
Autres services	0,8	0,6	0,4	0,7	1,4	0,7	54	0,8	39
<b>Secteur public</b>	0,9	0,1	0,2	0,2	0,9	1,4	13	1,6	7
<b>Secteur privé</b>	1,4	1,3	1,5	1,6	2,0	1,9	44	2,0	32
<b>Nombre de conventions</b>	1 070	1 051	1 005	1 006	989	780	—	546	—
<b>Nombre de salariés</b>	843 355	838 206	814 266	849 297	762 548	233 242	—	151 615	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

## Annexe A

12

**Tableau A.1**  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)**

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	4,0	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,2	1,8	1,9
<b>Secteur public</b>	4,0	4,1	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,3	1,4	2,5
Municipal	4,4	4,3	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,1	2,2	0,8	1,4
Provincial	4,0	4,1	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	1,5	3,0
Fédéral	3,7	4,0	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,8	1,4	2,0	2,6	—
<b>Secteur privé</b>	3,9	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,7	2,7	2,2	1,9
<i>Type de produits</i>													
Biens	3,8	4,3	4,8	5,4	4,6	2,4	1,3	1,5	2,0	1,8	2,4	2,5	2,5
Construction	3,7	5,0	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	3,3	—	1,7
Services	4,1	3,3	4,6	5,1	3,7	2,2	1,0	0,6	2,0	1,6	2,2	1,4	1,3

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau A.2**  
**Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement**

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
<b>NOMBRE DE CONVENTIONS</b>													
<b>Tous les secteurs</b>	461	452	396	474	530	447	641	355	317	361	299	228	25
<b>Secteur public</b>	152	120	112	165	232	169	348	91	55	91	75	82	6
Municipal	40	40	31	54	37	40	122	26	4	19	32	48	3
Provincial	92	54	26	100	135	115	169	7	46	67	35	13	3
Fédéral	20	26	55	11	60	14	57	58	5	5	8	21	—
<b>Secteur privé</b>	309	332	284	309	298	278	293	264	262	270	224	146	19
<i>Type de produits</i>													
Biens	225	243	170	206	184	175	180	172	181	166	152	95	13
Construction	1	2	2	2	2	—	5	1	1	—	3	—	1
Services	83	87	112	101	112	103	108	91	80	104	69	51	5
<b>NOMBRE DE SALARIÉS</b>													
<b>Tous les secteurs</b>	561 101	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 092	149 296	479 462	170 329	146 755	65 111	16 864
<b>Secteur public</b>	469 008	113 075	203 364	331 844	534 739	474 833	555 688	79 904	407 438	102 871	51 907	29 437	579
Municipal	23 786	19 466	15 579	26 698	11 795	18 168	39 084	21 660	1 462	8 293	17 664	16 287	190
Provincial	429 405	76 500	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 057	91 587	27 294	5 376	389
Fédéral	15 817	17 109	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	6 949	7 774	—
<b>Secteur privé</b>	92 093	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	67 458	94 848	35 674	16 285
<i>Type de produits</i>													
Biens	71 417	67 941	47 302	57 840	49 880	48 632	48 679	46 397	48 795	42 922	40 267	25 370	5 775
Construction	130	67 485	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	—	9 727
Services	20 546	41 706	31 872	35 484	29 389	25 689	39 617	22 890	23 097	24 536	15 688	10 304	783

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

### 1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

#### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

#### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

### 2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

*travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.*

#### Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie «entreprises» des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

#### Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

#### Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

#### Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

### 3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la classe salariale de la convention collective alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillon-

nées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

#### Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

### 4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

#### Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1 % en 1998, de 1,3 % en 1999, de 1,7 % en 2000, de 2,1 % en 2001 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,5 % en 1998, de 1,4 % en 1999, de 1,7 % en 2000, de 2,1 % en 2001 et de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du CRSMT et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

### 5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

#### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée ( $S_{12}$ ) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure ( $S_0$ ) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel ( $t$ ) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars ( $S_3$ ) et celui en vigueur au mois de juin ( $S_6$ ), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel ( $r$ ) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

#### Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année précédant la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

### 6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) $w_0$	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) $w_3$	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) $g$
		1 <sup>re</sup> année $g_1$	2 <sup>e</sup> année $g_2$	3 <sup>e</sup> année $g_3$		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1